

République Française
Registre des délibérations
du conseil municipal de la commune de Cussay

L'An deux mil vingt-trois, le 23 mars à 20h30, par convocation en date du 17 mars 2023 le Conseil municipal s'est légalement réuni à Cussay, à la salle du conseil « Serge Brunet » au 14, rue Armand Béranger, en séance publique extraordinaire, sous la présidence de Mr Alain ROCHER, Maire.

1) L'avenir de l'école de Cussay

Tous les membres en exercice étaient présents.

En vertu de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal désigne en tant que secrétaire de séance : Monsieur Corentin JOUBERT

Nombre de conseillers en exercice : 14

Nombre de conseillers présents : 14

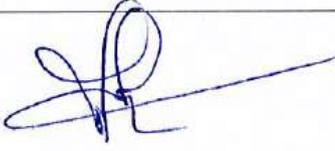
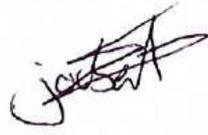
Pouvoir :

Affichée le : 05/05/2023

Nombre de conseillers votants :

Transmis à la Sous-Préfecture le : 05/05/2023

Monsieur le Maire constate que la condition de quorum posée à l'article L. 2121-17 du CGCT est remplie.

Monsieur Alain ROCHER Le Maire	 présent
Le secrétaire de séance Corentin JOUBERT	 présent

L'AVENIR DE L'ECOLE DE CUSSAY

La carte scolaire a été validée avec seulement 2 classes à l'école pour la rentrée scolaire de septembre 2023.

Suite à cette décision, Monsieur le Maire et l'association des parents d'élèves ont rencontrés à plusieurs reprises le DASEN ainsi que le député, Monsieur ALFANDARI.

Les résultats de ces rencontres n'ont pas fait changer d'avis le DASEN et le maintien de la décision reste à 2 classes.

Aujourd'hui, le conseil municipal doit décider du devenir de l'organisation de l'école de Cussay.

3 propositions pourraient s'offrir à la commune :

- 2 classes multi-niveaux de la TPS au CM2 : la répartition n'est pas encore établie
- Proposition d'un projet de territoire avec des communes qui « nourrissent » le collège de Ligueil
- La scolarisation du cycle 3 (Cm1-Cm2) à Ligueil (proposition évoquer lors de la réunion avec les parents d'élèves Jeudi 16 Mars)

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil municipal de se prononcer sur les projets énoncés.

Ensuite suit le débat :

Mme RIBREAU prend la parole fin de faire un bilan sur les 2 derniers mois passés.

« Suite au courrier reçu en janvier, le DASEN Mr Mendivé, a informé la commune d'une potentielle fermeture de classe à la rentrée de septembre 2023. Suite à cette information la commune et les parents d'élèves se sont mobilisés pour montrer leur mécontentement. Une 1^{ère} rencontre a eu lieu avec le DASEN afin de faire un point sur les effectifs de l'école. L'académie ne tient pas compte des Très Petites Section de Maternelle, aucun intérêt pour Mr Mendivé, malgré que la commune se trouve dans une Zone de Revitalisation Rurale, elle peut prendre ces enfants dans son école par le fait du manque de structures d'accueil contrairement aux grandes villes. De plus, l'enfant Ukrainien arrivé récemment dans l'école n'est pas pris en compte dans les effectifs ainsi que les élèves qui ne sont pas de Cussay. La dérogation n'est prise en compte que la 2^{ème} année. A savoir, qu'il y a quasiment autant d'enfants inscrits à l'école qui sont hors commune que d'enfants de Cussay qui vont dans des écoles extérieures.

Pour le DASEN, cela ne pose aucun problème d'avoir des classes multi-niveaux (4 à 5 niveaux).

Suite à ce premier échange, les députés Mr ALFANDARI et Mr LOUAULT ont été concertés.

Mr HESNAULT de la CCLST ainsi que Mme GALLAND et Mr DUBOIS du Département et les syndicats scolaires soutiennent la commune.

Une 2^{ème} rencontre a aussi été effectuée avec la cheffe de cabinet du préfet, cette rencontre n'a pas eu d'effet. Il en a été conclu que cette fermeture n'est même plus une question d'effectif. »

Monsieur Le Maire demande aux membres du conseil si la commune se dirige sur une école à 2 classes à multi-niveaux ou sur un projet de territoire avec les communes du secteur.

Les conseillers sont partant pour un projet de territoire comme celui qui a été fait sur le secteur de Genillé-Montrésor, secteur du député Monsieur ALFANDARI.

Monsieur Le Maire informe qu'il a eu un contact à ce sujet avec Madame Le Maire de La

Chapelle Blanche et Monsieur Le Maire de Bournan et président du RPI La Chapelle-Bournan-Bossée-Civray, qui ne sont pas contre se rencontrer et discuter d'un projet.

Monsieur Le Maire va aussi se rapprocher des communes de Vou, Ciran et Varennes ainsi que de Ligueil.

Ce projet se construit à plusieurs.

Dans ce projet, Monsieur Le Maire souhaiterait que la section des maternelles reste sur la commune. C'est à définir.

Le rassemblement de plusieurs communes donnera plus de force pour se défendre sur le maintien des écoles dans les communes rurales.

Madame RIBREAU va reprendre contact avec l'assistante de Monsieur ALFANDARI pour récupérer si possible le projet qui a été fait sur son territoire afin que cela aide notre secteur à travailler sur le sujet.

Si les autres maires sont d'accord, une réunion pourrait être demandée auprès de Monsieur ALFANDARI pour qu'il vienne présenter le projet mis en place sur son secteur.

Si toutefois, ce projet ne peut se concrétiser, un rapprochement pourrait être envisagé avec la commune de Ligueil et notamment le collègue pour l'accueil des CM2 et éventuellement des CM1.

ETAT DES DECISIONS

INFORMATIONS

COMPTE RENDU :

BROCHURES CCLST

Sur le lien suivant : <https://www.lochessudtouraine.com/nos-brochures/>

CONSEIL COMMUNAUTAIRE – PV – RAPPORT :

<https://www.lochessudtouraine.com/les-documents-du-conseil-communautaire/>

PROCHAINE RÉUNION :

Le prochain conseil municipal est fixé au 6 Avril 2023 à 20h30.

La séance est levée à 21h40.